

**«Les zones humides: l'eau, la vie et la culture»  
8e Session de la Conférence des Parties contractantes à la  
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)  
Valence, Espagne, 18 au 26 novembre 2002**

## **Résolution VIII.26**

### **Mise en œuvre du Plan stratégique 2003-2008 durant la période triennale 2003-2005 et Rapports nationaux à la COP9 de Ramsar**

1. **EXPRIMANT SA SATISFACTION** aux 120 Parties contractantes qui ont soumis, à la présente session de la Conférence des Parties, leur Rapport national concernant l'application du Plan stratégique Ramsar 1997-2002 durant la période triennale 2000-2002 et **PRIANT INSTAMMENT** les cinq Parties contractantes qui n'ont pas communiqué leur rapport de le faire, à titre prioritaire;
2. **PRENANT NOTE** du contenu des rapports des présidents du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) soumis à la présente session de la COP, ainsi que du rapport du Secrétaire général et des rapports de synthèse régionaux sur la mise en œuvre de la Convention;
3. **AYANT PRIS CONNAISSANCE** de l'information contenue dans le rapport du Secrétaire général concernant l'expérience des Parties contractantes relative à l'utilisation du modèle de Rapport national adopté pour la COP8;
4. **SACHANT** que la présente session de la COP a adopté le Plan stratégique de la Convention 2003-2008 (Résolution VIII.25) contenant des actions que devront entreprendre les Parties contractantes, entre autres;
5. **RAPPELANT** que le Comité permanent a prié les Parties contractantes de fournir, au Bureau Ramsar, leurs objectifs nationaux provisoires pour l'application du Plan stratégique, dans la période triennale 2003-2005, afin que l'on puisse établir des objectifs mondiaux réalistes pour la Convention et **REMERCIANT** les 57 Parties contractantes qui ont fourni cette information;
6. **RAPPELANT EN OUTRE** que dans le cadre de l'établissement de leur objectifs nationaux provisoires pour 2003-2005, toutes les Parties contractantes ont été priées de préciser leurs priorités en indiquant si elles disposent des ressources adéquates pour appliquer chacun des Objectifs opérationnels du projet de Plan stratégique de la Convention;
7. **CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION** que parmi les Parties qui ont communiqué leurs objectifs provisoires, certains pays industrialisés et surtout certains pays en développement ont indiqué ne pas disposer de ressources suffisantes pour appliquer chacun des Objectifs opérationnels du Plan stratégique durant la période triennale 2003-2005, y compris les objectifs de grande priorité, que dans de nombreux cas, ce manque de ressources est extrêmement contraignant et que d'autres Parties pourraient se trouver dans la même situation;

8. SACHANT, à propos du *modus operandi* révisé du Groupe d'évaluation scientifique et technique adopté par la présente session dans la Résolution VIII.28, que la Conférence des Parties contractantes est priée de déterminer les tâches prioritaires du Groupe pour la prochaine période triennale, vu le grand nombre de tâches importantes identifiées dans le Plan stratégique 2003-2008 et dans les résolutions adoptées par la COP, et que le Groupe dispose de capacités et de ressources limitées pour entreprendre toutes ces tâches;

#### LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

9. APPROUVE les objectifs mondiaux d'application de la Convention pour la période 2003-2005 figurant en annexe à la présente Résolution, et DONNE INSTRUCTION au Bureau de préparer un Plan de travail pour la Convention pour 2003-2005 en intégrant lesdits objectifs dans la Section II du Plan stratégique 2003-2008 de la Convention adopté à la présente session de la Conférence et de communiquer ce document à toutes les Parties contractantes et aux autres organisations.
10. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes qui ont préparé des actions et objectifs nationaux provisoires pour l'application du Plan stratégique, en 2003-2005, de les modifier, au besoin, à la lumière du Plan de travail 2003-2005 communiqué par le Bureau, conformément au paragraphe qui précède, et de soumettre les objectifs et actions révisés au Bureau le 30 juin 2003 au plus tard.
11. PRIE VIVEMENT les Parties contractantes qui n'ont pas encore préparé d'objectifs et actions nationaux pour l'application du Plan stratégique en 2003-2005 de le faire dès que le Bureau aura communiqué le Plan de travail 2003-2005, conformément au paragraphe 10 ci-dessus, et de soumettre leurs objectifs et actions au Bureau le 30 juin 2003 au plus tard.
12. PRIE INSTAMMENT toutes les Parties contractantes d'entreprendre la révision ou la préparation, selon le cas, de leurs objectifs et actions nationaux d'application du Plan stratégique en 2003-2005, en consultation avec leurs Comités nationaux Ramsar/pour les zones humides, le cas échéant, ainsi qu'avec tous les ministères et organismes gouvernementaux pertinents et les principaux groupes de la société civile reconnus dans l'Action 21.
13. DONNE INSTRUCTION au Bureau Ramsar de préparer une proposition de modèle simple de Rapport national pour la COP9 qui sera examinée par le Comité permanent à sa réunion de février 2003 en tenant compte de l'expérience des Parties contractantes qui ont établi leur Rapport national pour la COP8.
14. DEMANDE que le modèle de Rapport national proposé pour la COP9 comprenne entre autres: a) des questions codifiées sur les priorités et les progrès d'application; b) des indicateurs précis de l'état et des progrès d'application; et c) des champs pour décrire les progrès d'application depuis la COP8.
15. DONNE INSTRUCTION au Bureau Ramsar de mettre à la disposition de toutes les Parties contractantes, dès que possible en 2003, ce modèle de Rapport national, lorsqu'il aura été approuvé par le Comité permanent.

16. **DONNE EN OUTRE INSTRUCTION** au Bureau Ramsar d'aider les Parties à préparer leurs Rapports nationaux pour la COP9:
  - a) en fournissant des exemples analytiques de rapports dûment remplis;
  - b) en fournissant des lignes directrices pour remplir le rapport, y compris des recommandations, et en organisant (à condition de disposer de ressources à cet effet) des services de consultation et des ateliers de formation aux niveaux national ou sous-régional;
  - c) en aidant les pays fédéraux à concevoir des moyens plus pratiques de traiter leur situation particulière; et
  - d) en fournissant, à la demande des Parties intéressées, un compte rendu critique d'un avant-projet de Rapport national.
17. **PRIE INSTAMMENT** toutes les Parties contractantes d'utiliser le modèle de Rapport national comme outil de planification dans la prochaine période triennale et d'entreprendre la préparation de leurs Rapports nationaux pour la COP9 de Ramsar en consultation avec leurs Comités nationaux Ramsar/pour les zones humides, le cas échéant, ainsi qu'avec les ministères et organismes gouvernementaux compétents et les principaux groupes de la société civile reconnus dans Action 21.
18. **PRIE EN OUTRE INSTAMMENT** les Parties contractantes d'envisager de mettre en place des processus conjoints d'établissement de rapports pour la Convention de Ramsar et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement en recherchant l'avis, au besoin, du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
19. **CHARGE** le GEST de préparer une série d'indicateurs clés, relatifs à l'application efficace du Plan stratégique dans la prochaine période triennale, à utiliser dans le contexte du modèle de Rapport national. Ces indicateurs devraient être adoptés par le Comité permanent à sa réunion annuelle de 2004 afin que les Parties puissent les utiliser pour compléter leurs Rapports nationaux lorsqu'elles les finaliseront en vue de la COP9, en 2005.
20. **CHARGE** le Bureau Ramsar de préparer un examen détaillé de l'état et du fonctionnement des Comités nationaux Ramsar/pour les zones humides, y compris leur composition et leur mandat et de mettre ces informations à la disposition de toutes les Parties contractantes dans les plus brefs délais, afin qu'elles puissent profiter de leurs bonnes pratiques et de leur expérience mutuelles.
21. **ENCOURAGE** à nouveau les Parties contractantes qui n'ont pas encore établi de Comité national Ramsar/pour les zones humides à le faire, dans les plus brefs délais, en veillant à garantir une représentation appropriée des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et, ce faisant, en tenant compte de l'étude menée par le Bureau Ramsar sur l'état et le fonctionnement de ces comités.
22. **DONNE INSTRUCTION** au Bureau Ramsar de préparer une analyse des priorités d'application mondiales de la Convention pour 2003-2005 figurant dans les résolutions adoptées lors de la présente session de la Conférence des Parties, et **CHARGE** le Comité

permanent, lors de sa première réunion de la période triennale, de déterminer les activités prioritaires que le Bureau et le Groupe d'experts scientifiques et techniques devraient entreprendre pendant la période 2003-2005.

23. **DONNE INSTRUCTION** au Bureau Ramsar de poursuivre la préparation de plans de travail annuels pour le Bureau d'après les actions du Plan stratégique 2003-2008 et du Plan de travail pour 2003-2005, pour approbation par le Comité permanent.
24. **DEMANDE** au Bureau Ramsar et aux Parties contractantes de poursuivre leurs efforts de collaboration avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux afin de mobiliser des fonds pour les projets de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides, dans le contexte des stratégies d'éradication de la pauvreté, qui adoptent une approche de gestion à l'échelle du bassin versant, des zones côtières et des ressources d'eau en général, en tenant compte des objectifs et activités identifiés par les Parties contractantes pour la période triennale 2003-2005.

## Annexe I

### Objectifs d'application mondiaux proposés pour la Convention en 2003-2005

Ces objectifs doivent être lus conjointement avec le texte détaillé de chaque action se trouvant dans la section II du Plan stratégique de la Convention 2003-2008 (Résolution VIII.25).

#### Objectif opérationnel 1. Inventaire et évaluation

##### Objectif opérationnel 1.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
1.1.1	D'ici à la COP9, toutes les Parties qui n'ont pas d'inventaire terminé auront pris des mesures, conformément au cadre Ramsar d'inventaire des zones humides et, dans la mesure du possible, auront terminé et diffusé des inventaires nationaux complets des zones humides.	PC, OIP, Bureau, MedWet
1.1.2	Tous les inventaires nationaux des zones humides commencés après la COP8 comprendront des informations sur l'importance des zones humides; les sites Ramsar potentiels; les zones humides à restaurer; les types de zones humides sous-représentés; et les valeurs et fonctions, notamment en rapport avec les stratégies d'éradication de la pauvreté.	PC, OIP
1.1.3	Tous les inventaires des zones humides disposeront d'une gestion complète des données, d'un dépositaire et de registres de métadonnées.	PC
1.1.4	D'ici à la COP9, une métabase de données basée sur Internet sera en place et contiendra des informations sur tous les inventaires nationaux des zones humides.	GEST, Wetlands International, PC
1.1.5	Mise à jour de l'Étude mondiale des ressources en zones humides et priorités d'inventaire des zones humides ( <i>Global review of wetland resources and priorities for wetland inventory - GroWI</i> ) avec rapport à la COP9.	GEST, Wetlands International, Bureau
1.1.6	D'ici à la COP9, toutes les Parties ayant des inventaires des zones humides les auront mis à la disposition de tous les acteurs.	PC

##### Objectif opérationnel 1.2

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
1.2.4	Méthodes d'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes des zones humides présentées à la COP9.	Bureau, GEST, MedWet, OIP, AME
1.2.5	Le Comité permanent/Bureau identifiera au moins 20 Parties qui souhaitent entreprendre des évaluations de la vulnérabilité et fera rapport à la COP9.	PC, MedWet, OIP
1.2.7	Au moins 50 PC auront entrepris des évaluations de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau.	PC, MedWet, OIP

#### Objectif opérationnel 2. Politiques et législation, y compris étude d'impact et évaluation

## Objectif opérationnel 2.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
2.1.1	Toutes les Parties qui n'ont pas de politiques nationales pour les zones humides ou instruments équivalents auront entamé la préparation de politiques incorporant, le cas échéant, les objectifs et les actions du SMDD.	PC
2.1.2	Toutes les Parties auront intégré les politiques nationales pour les zones humides ou instruments équivalents dans d'autres processus de planification et processus stratégiques, y compris des stratégies d'éradication de la pauvreté et des plans de gestion des ressources d'eau et d'économie d'eau, ainsi que des stratégies nationales de développement durable, conformément aux objectifs du Sommet mondial sur le développement durable.	PC, AME

## Objectif opérationnel 2.2

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
2.2.1	Le Comité permanent/Bureau identifiera au moins 100 Parties qui entameront et, si possible, auront terminé avant la COP9 des évaluations complètes de leurs lois et institutions.	PC
2.2.2	Le Comité permanent/Bureau identifiera au moins 50 Parties qui auront mis en place des évaluations environnementales stratégiques pour les politiques, programmes et plans qui ont une incidence sur les zones humides.	PC
2.2.3	Toutes les Parties contractantes auront exigé la réalisation d'EIE, le cas échéant, pour les projets, activités de développement ou changements qui pourraient avoir une incidence sur les zones humides.	PC, AC
2.2.4	Le GEST aura fait progresser des méthodes d'évaluation économique, sociale et environnementale et toutes les Parties contractantes ayant une expérience en la matière auront collaboré aux travaux du GEST.	PC, GEST, Bureau, MedWet, OIP, AC

**Objectif 3. Intégration de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le développement durable**

## Objectif opérationnel 3.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
3.1.1	Le GEST dirigera le processus d'étude et de mise à jour des orientations sur le concept d'utilisation rationnelle, y compris l'approche par écosystème, en particulier dans le contexte des résultats du SMDD.	GEST, PC
3.1.3	Toutes les Parties contractantes examineront comment adopter et intégrer, au besoin, au niveau national les nouvelles lignes directrices sur les plans de gestion concernant l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides.	PC

## Objectif opérationnel 3.3

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
3.3.2	Analyse des valeurs et fonctions des sites Ramsar préparée par le Bureau/Wetlands International et mise à disposition.	Bureau, MedWet, Wetlands International

## Objectif opérationnel 3.4

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
3.4.4	Des orientations auront été préparées sur l'évaluation des incidences des grands barrages sur les zones humides et les systèmes hydrographiques.	GEST, Bureau, MedWet, OIP
3.4.6	Toutes les Parties contractantes auront mis à disposition des orientations sur l'attribution et la gestion de l'eau pour les écosystèmes afin de soutenir les processus décisionnels en matière de gestion des ressources d'eau dans toutes les Parties contractantes, comme contribution à la réalisation des objectifs du SMDD concernant la gestion des ressources d'eau et les plans d'économie d'eau.	PC
3.4.7	Lignes directrices sur les ressources d'eaux souterraines préparées.	Bureau, MedWet, GEST, OIP
3.4.8	Mise à disposition de l'information de la COP8 sur les zones humides, l'atténuation et la gestion adaptative aux changements climatiques.	GEST, Bureau, MedWet, AC, PC
3.4.9	Toutes les Parties contractantes concernées auront évalué les conséquences sur les zones humides de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto (y compris en appliquant les lignes directrices de la COP8 sur la restauration).	PC, AC

## Objectif opérationnel 4. Restauration et remise en état

## Objectif opérationnel 4.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
4.1.2	Toutes les Parties contractantes qui ont connu des pertes de zones humides ou qui ont des zones humides dégradées auront identifié des sites prioritaires pour la restauration; des projets de restauration seront en cours ou auront été terminés dans 100 Parties contractantes au moins.	PC, MedWet, OIP
4.1.3	De nouvelles études de cas et de nouvelles méthodes continueront d'être ajoutées sur le site Web de Ramsar concernant la restauration des zones humides.	PC, GEST, Bureau, MedWet, OIP

## Objectif opérationnel 5. Espèces exotiques envahissantes

## Objectif opérationnel 5.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
5.1.1	Faire face, de manière décisive et globale, aux problèmes que posent les espèces envahissantes dans les écosystèmes de zones humides en utilisant, le cas échéant, les outils et orientations mis au point par divers institutions et mécanismes.	PC

5.1.2	Des orientations sur la gestion des espèces envahissantes seront préparées.	PC, GEST, Bureau, MedWet, PMEE, OIP, AC
-------	---	---

### Objectif opérationnel 6. Communautés locales, populations autochtones et valeurs culturelles

#### Objectif opérationnel 6.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
6.1.5	Élaborer, conjointement avec la CDB, des lignes directrices à l'intention de la COP9.	PC, CESP, Bureau, MedWet, OIP, AC

### Objectif opérationnel 8. Incitations

#### Objectif opérationnel 8.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
8.1.1	CP/Bureau identifieront 50 Parties contractantes au moins qui auront révisé les cadres politiques, juridiques et institutionnels et cherché à éliminer les mesures qui ont une incidence défavorable sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.	PC

### Objectif opérationnel 9. Communication, éducation et sensibilisation du public

#### Objectif opérationnel 9.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
9.1.2	Au moins 50 Parties contractantes auront établi des plans d'action nationaux CESP.	PC, CESP
9.1.10	75 Parties contractantes au moins auront établi au moins un centre d'éducation aux zones humides dans un site Ramsar.	PC, CESP, OIP, AC

### Objectif opérationnel 10. Inscription de sites Ramsar

#### Objectif opérationnel 10.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
10.1.1	Faire rapport au Bureau Ramsar sur les progrès réalisés en faveur de la mise en œuvre de la Convention avant le 31 décembre 2003 et distribuer le rapport de synthèse du Bureau à toutes les Parties contractantes avant le 31 mars 2004. Chaque Partie contractante qui n'a pas inscrit de site Ramsar depuis son adhésion à la Convention aura inscrit au moins un nouveau site. Inscription de 55 millions d'hectares et 250 sites Ramsar supplémentaires afin de progresser vers l'objectif de 2500 sites et 250 millions d'hectares avant 2010.	PC, OIP

**Objectif opérationnel 11. Plans de gestion et suivi des sites Ramsar**

## Objectif opérationnel 11.2

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
11.2.5	Pour tous les sites du Registre de Montreux qui n'ont pas été soumis à une Mission consultative Ramsar (MCR), les Parties contractantes sont priées de demander cette mission avant la COP9.	PC, Bureau

**Objectif opérationnel 12. Gestion des ressources en eau, des zones humides et des espèces des zones humides partagées**

## Objectif opérationnel 12.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
12.1.1	Toutes les Parties contractantes auront identifié leurs zones humides transfrontières (voir aussi 1.1.1). 50% des Parties contractantes auront identifié des mécanismes de gestion en coopération.	PC
12.1.2	50% des Parties contractantes ayant des bassins et des systèmes côtiers partagés feront partie de commissions ou autorités de gestion conjointe.	PC
12.1.4	L'Initiative bassins hydrographiques pleinement opérationnelle.	PC, Bureau, CDB, OIP, AC

**Objectif opérationnel 13. Collaboration avec d'autres institutions**

## Objectif opérationnel 13.3

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
13.1.1	- 3e Plan de travail conjoint CDB/Ramsar intégralement appliqué. - Plan de travail conjoint CSM/AEWA en place et en voie d'application. - Activités conjointes élaborées avec la CCNUCC et la CLD, notamment en participant au Groupe mixte de liaison avec la CCNUCC, la CDB et la CLD.	GEST, PC, Bureau, OIP, AC
13.1.6	Intégration, dans le Plan d'action du NEPAD, des thèmes et mécanismes Ramsar et mise en œuvre par les PC concernées, conformément aux objectifs du SMDD.	PC, CP, Bureau, AME, AC
13.1.7	Examen de la contribution Ramsar au Programme d'action de la Barbade, en tant que contribution aux objectifs du SMDD.	PC, CP, Bureau, AME, AC

**Objectif opérationnel 14. Échange de l'expertise et de l'information**

## Objectif opérationnel 14.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
14.1.3	Au moins 75 accords de jumelage en place et signalés au Bureau pour être annoncés sur le site Web de Ramsar.	PC, Bureau, OIP, AC

## Objectif opérationnel 15. Financement de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides

### Objectif opérationnel 15.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
15.1.1	Chaque Partie contractante possédant un organisme bailleur de fonds bilatéral aura encouragé celui-ci à donner la priorité au financement de projets de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides relatifs à l'allègement de la pauvreté et à d'autres objectifs et priorités du SMDD.	PC, Bureau, OIP
15.1.5	Les Parties contractantes concernées feront rapport à la COP9 sur les efforts déployés pour que les organismes bailleurs de fonds multilatéraux accordent la priorité aux zones humides dans le cadre des plans d'allègement de la pauvreté.	PC, Bureau, OIP
15.1.9	Aide fournie à 15 pays au moins pour la préparation de projets à soumettre au Fonds mondial pour l'environnement	Bureau, OIP, AC

## Objectif opérationnel 16. Financement de la Convention

### Objectif opérationnel 16.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
16.1.4	Préparation de projets de création d'un poste de responsable de l'eau et d'un poste de responsable du Programme d'information pour examen par la COP9 en vue de leur inscription au budget administratif de la Convention.	Bureau, CP, COP

## Objectif opérationnel 19. Organisations internationales partenaires, et autres

### Objectif opérationnel 19.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
19.1.1	Chaque OIP et le Bureau auront établi et seront en train d'appliquer un programme de travail conjoint en appui à la Convention, y compris des actions conjointes de toutes les OIP.	Bureau, OIP

## Objectif opérationnel 20. Formation

### Objectif opérationnel 20.1

Action No	Objectif mondial 2003-2005	Mise en œuvre
20.1.1	Le Service de formation Ramsar sera en place et appliqué.	PC, Wetlands International, Bureau, OIP
20.1.2	La moitié au moins des Parties contractantes auront évalué leurs besoins nationaux et locaux en matière de formation.	PC, Bureau, MedWet, OIP
20.1.4	Des ressources seront fournies pour élargir le programme de stagiaires et inclure un stagiaire pour l'Océanie.	PC, OIP, AC